

<p style="text-align: center;">Le SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale</p>

Le projet :

Le SAVS s'adresse à des personnes en situation de handicap physique. Il a pour finalité de promouvoir leur insertion sociale et de leur permettre de vivre à domicile.

Le SAVS propose un accompagnement individualisé, basé sur le volontariat de l'utilisateur et sa participation active dans la réalisation de son projet.

Adapté aux spécificités de chacun, le projet de vie suppose un choix véritable entre vie à domicile et vie en institution.

Le public :

Le SAVS s'adresse :

- à des adultes âgés de 18 à 75 ans dont le handicap physique a été reconnu avant l'âge de 60 ans ayant une orientation SAVS par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) (se renseigner auprès des MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- ne souffrant pas de trouble ou déficit mental moyen ou sévère.
- vivant à domicile sur le roannais ou ayant le projet de vivre à domicile.
- désirant s'impliquer totalement dans son projet de vie.

L'équipe :

L'équipe du SAVS est pluridisciplinaire :

- trois travailleurs sociaux ont en charge le suivi des bénéficiaires et la coordination des actions menées auprès de lui.
- un ergothérapeute dont la compétence va de l'aménagement du logement au petit matériel de cuisine, en passant par les aides techniques diverses.
- un psychologue intervient en premier lieu auprès de l'équipe éducative. Il n'a pas pour mission la prise en charge thérapeutique des bénéficiaires, mais peut les rencontrer pour les aider à résoudre des problématiques ponctuelles et les orienter vers des praticiens libéraux si nécessaire.

La procédure d'admission :

Pour toute demande d'admission, une visite des locaux du SAVS et un entretien avec les travailleurs sociaux sont organisés. Le service présente ses objectifs, les modalités d'accompagnement et fait une première évaluation de la situation du demandeur. Un dossier de candidature, remis à la personne intéressée permettra à la commission d'admission de valider ou non la candidature.

La personne qui sollicite le SAVS doit, préalablement à son accompagnement, déposer également une demande d'orientation auprès de la CDAPH.

Champs d'intervention :

Les professionnels du SAVS peuvent intervenir, à la demande des bénéficiaires, afin de maintenir, voire élargir, leurs champs d'autonomie et de consolider, ou d'améliorer leur confort de vie : gestion administrative, budgétaire, organisation de la vie quotidienne, amélioration du logement, loisirs etc.

Ils peuvent agir directement ou mettre en place des dispositifs d'intervention tels qu'un service d'aide technique ou d'aide humaine.

Ces champs d'intervention sont définis précisément dans un contrat d'accompagnement individualisés dans lequel est évoqué le projet de la personne accompagnée. Il est évolutif et évalué périodiquement.

Le SAVS a également pour mission de permettre aux bénéficiaires d'accéder aux droits spécifiques auxquels ils peuvent prétendre en tant que personnes handicapées. Chaque situation d'un bénéficiaire est confiée plus particulièrement à un référent, mais tous les travailleurs sociaux sont à même d'intervenir sur toutes les situations. Le SAVS effectue le suivi des personnes soit à leur domicile, soit dans ses locaux.

Une prestation d'animation par le SAJ peut être proposée en complément de cet accueil social, ainsi qu'une prestation de restauration au F.A.M (foyer d'accueil médicalisé)

Infrastructure :

Roanne Habitat met à la disposition de l'ADEP une résidence composée de 8 logements, T2 et T3 adaptés au handicap moteur : la résidence Amaryllis.

L'admission dans cette résidence est conditionnée à la mise en place d'un dispositif d'Accompagnement Social, pour tous les locataires.

Le SAVS dispose dans cette résidence de deux bureaux au rez-de-chaussée de la résidence Amaryllis et d'une salle commune pour l'exercice des activités de loisirs, des réunions.

Le SAVS dispose de véhicules adaptés au transport des personnes handicapées.

Le SAVS dispose également de deux appartements d'expérimentation, l'un au sein de la résidence, le second à Mably, qui permettent à des personnes handicapées physiques, d'expérimenter la vie à domicile avec le soutien de ce service.

Le financement :

Le SAVS de l'ADEP est un service financé par le Conseil Général de la Loire.

Cependant, chaque personne suivie doit s'acquitter d'une participation forfaitaire mensuelle. Celle-ci s'élève à 23.50 € pour l'année 2008.

Projet de vie à domicile :

Les autres prestations de l'ADEP

La vie à domicile des personnes en situation de handicap physique suppose que ces personnes conservent ou acquièrent le plus d'autonomie possible.

Dans cette perspective, l'ADEP de Roanne propose au public en situation de handicap différents services auxquels il pourra faire appel selon ses besoins et ses difficultés :

Le **SAVS** (service d'accompagnement à la vie sociale

Le **SAMAD'AV** service d'auxiliaire de vie

Le **SAMAD** service de soin à domicile

Le **SAJ** (service d'accueil de jour)

La personne handicapée va pouvoir solliciter l'un **et/ou** l'autre de ces services. Ces quatre services travaillent en étroite collaboration et visent à une prise en charge globale de la personne. Le SAVS intervient comme coordonnateur.

L'association gère également sur Roanne un FAM Foyer d'Accueil Médicalisé.

Association d'Entraide des Polios et Handicapés

194, rue d'Alésia
75014 PARIS
Tél : 01.45.45.40.30



SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

ADEP- Roanne

SAVS-AMARYLLIS
15 rue Raoul Follereau
42300 Roanne

Tél : 04.77.23.95.15

Fax : 04.77.71.41.18

E mail : adep-roanne@wanadoo.fr
Site internet : www.adep-roanne.org